

MATÉRIEL DE FORMATION

Titre :

Compost de déchets verts, de déchets de légumes pré-digérés, de déchets de fruits et de déchets de jardin via le procédé "IOK Afvalbeheer" (ID : 272)

Formation :

Qu'est-ce que le produit ?

IOK Afvalbeheer'svfg-compost est un amendement organique du sol ayant des caractéristiques fertilisantes. Il a une structure meuble, une teneur moyenne en humidité de 35 % et une taille de particules allant jusqu'à 20 mm (post-filtrage). Le processus de compostage est évalué afin de garantir un niveau de stabilité complet et d'obtenir une texture semblable à celle du sol, avec une couleur brune à foncée due aux acides humiques formés. Grâce au contrôle de la température pendant le processus de compostage, le matériau est assaini et garanti exempt d'agents pathogènes et de mauvaises herbes.

Qui est le vendeur du produit/de la technologie ?

IOK Afvalbeheer (<http://www.iok.be/compost%20en%20co/default.aspx?id=4>) fournit un traitement intégré des déchets dans 29 municipalités de Campine. L'accent est mis sur la prévention des déchets et la gestion durable des matériaux. La vaste gamme de tâches de l'IOK comprend des activités telles que les terrains industriels et les politiques sociales, ainsi que toute une série de services de soutien dans le cadre du gouvernement local.

Quels autres produits ou technologies sont fournis par le vendeur ?

IOK Afvalbeheer met au point un compost à base de déchets de bois (moins de CE et plus de matières organiques).

Quels sont les avantages du produit et les problèmes abordés ?

Le Vfg-compost est un amendement multi-nutriments à forte teneur en carbone, avec un pH compris entre 8,7 et 9, qui non seulement favorise la fertilité des sols à une époque où leur contenu organique est sous pression, mais libère aussi lentement ses nutriments, réduisant ainsi les risques de lessivage de la fertilisation exclusivement minérale des terres agricoles. Le Vfg-compost est particulièrement soumis en Flandre à une norme de qualité élevée, comprenant entre autres un processus d'inspection des contaminants visuels (entrée/sortie) et un tamisage avant la période de maturation. Il s'agit d'un produit final stabilisé et hygiénisé, ce qui signifie qu'une fois appliqué, il n'y a pas de diminution temporaire des niveaux de N et qu'il ne sera pas nécessaire d'envisager l'utilisation d'herbicides ou d'insecticides.

Quelle est la teneur en éléments nutritifs du produit ?

La teneur en nutriments du compost vert (teneur en matière sèche de 57-74%) oscille entre 1,7-2,5% N (TN dm), 0,8-1,2% P₂₀₅ (dm), 1,1-1,8% K₂₀ (dm), 2,5-4% CaO (dm), 0,5-0,8% MgO (dm), et 0,5-0,8% SO₃ (dm) Les nutriments du compost vfg sont principalement structurés dans une matrice organique et sont lentement libérés en fonction du nutriment. Les teneurs en nutriments disponibles pour les plantes sont de 10 à 15 % pour l'azote et de 50 % pour le P₂₀₅

Quels équipements et méthodes peuvent être utilisés pour appliquer le produit ?

Le compost Vfg peut être utilisé dans les cultures de terres arables, l'horticulture, la floriculture, l'arboriculture et les serres pour toutes les cultures, principalement comme amendement du sol, pour maintenir ou améliorer la teneur en matière organique du sol (empêchant ainsi la dégradation du sol, la dégradation structurelle et le lessivage des éléments nutritifs) en combinaison avec une fertilisation de base. Le compost, en d'autres termes, réapprovisionne un sol épuisé par l'utilisation de matières organiques et de nutriments. Sur les champs, l'application se fait généralement à l'aide d'un épandeur de fumier/compost à rouleaux horizontaux/verticaux (plein champ) ou d'un épandeur à déversement latéral (culture fruitière).

Comment utiliser le produit ?

La dose d'application dépend (en général & en particulier en Flandre) du type d'exploitation, de la région (N), du sol (P), de la culture, etc. Des éléments tels que la saison d'application et la culture des cultures dérobées influencent également l'application.

IOK Le compost vfg d'Afvalbeheer est considéré comme un "autre engrais organique" (et non comme du fumier). En Flandre, chaque produit fertilisant a une composition spécifique, et donc normalement son propre code de fumier (Flandre). En raison d'un niveau élevé de normalisation, le vfg-compost a cependant une teneur fixe en azote et en phosphore (code de fumier standard possible) pour chaque application. Étant donné qu'il s'agit d'un engrais N à libération lente, seuls 15 % de l'azote doivent être pris en compte dans le plan de fertilisation. Ensuite, en raison des capacités d'amélioration spécifiques de la matière organique du sol, il ne faut compter que 50 % du phosphore.

En tant qu'"autre engrais organique", l'application n'est techniquement pas limitée à la limite maximale de 170 kg N/ha/an imposée par l'UE pour les effluents d'élevage (pour les exploitations ne bénéficiant pas d'une dérogation). En général, un système de comptage de l'azote disponible est en place (par exemple en Flandre), qui ne prend en compte que la quantité d'azote disponible pour la culture pendant la première saison de culture. La fraction d'azote disponible est de 15 % de l'azote total épandu avec du compost vfg certifié. Dans de nombreuses régions de l'UE, la dose maximale autorisée est définie par les normes de fertilisation P. En Flandre, par exemple, pour la plupart des sols (classe de phosphate III ou IV), la dose maximale autorisée varie entre 45 et 70 kg P/ha/an (sauf pour les graminées, où la dose est plus élevée).

En général (en Flandre), les doses seraient de 10 à 15 t/ha.

Quelles sont les autorisations des autorités et dans quels pays de l'UE ?

Les installations de compostage Vfg ont toujours besoin d'un permis environnemental. En Flandre, le vfg-compost doit être certifié - fréquence : 1/y (par Vlaco) - et bénéficier d'une dérogation : Service public fédéral Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF) (validité : 5 ans).

Conformément aux spécifications du règlement européen sur les produits fertilisants, le vfg-compost de l'IOK répond aux exigences du CMC3 (compost) et peut être intégralement désigné comme PFC 3 A "Organic Soil Improver" (amendement organique des sols).

Combien cela coûte-t-il ?

Le coût du vfg-compost (IOK) en Flandre varierait entre 2€/t et 12€/t.



Pour plus d'informations : https://nutriman.net/farmer-platform/product/id_272